



CHARTRE de SAINT JEAN ENVIRONNEMENT

Pour développer la pratique du vélo à St Jean de Védas

Dans le cadre des objectifs de la COP21 de réduction des émissions des gaz à effets de serre **et** pour limiter le réchauffement climatique à 2 degrés chaque citoyen doit apporter sa contribution en choisissant des moyens de transport en fonction de la distance à réaliser et du lieu à atteindre : à pied, à vélo, en transports en commun (bus, tramway, train) et enfin en automobile en privilégiant le covoiturage.

Saint Jean Environnement souhaite favoriser l'usage de la bicyclette à St Jean de Védas parce qu'elle permet :

- **De réduire l'empreinte carbone :**
 - Le vélo représente le meilleur moyen de transport individuel. La fabrication d'un vélo mécanique ne demande que peu de ressources contrairement à un véhicule motorisé, et il ne rejette bien sûr aucune émission de carbone supplémentaire.
- **De diminuer le trafic automobile dans la commune :**
 - Dix vélos de plus, x voitures en moins...
- **De conserver une meilleure santé :**
 - En gardant un poids de forme.
 - En stimulant le muscle cardiaque.
 - En abaissant le rythme du cœur au repos.
 - En abaissant le niveau de cholestérol.
 - En abaissant la pression artérielle.

En France, environ 4 trajets en voiture sur 10 font moins de 3 km, le vélo représente une réelle opportunité pour remplacer une partie de ses trajets quotidiens.

1. **L'engagement personnel et citoyen** : « *dans St Jean de Védas, j'utilise mon vélo pour...* »

- Aller travailler.
- Aller au collège, à l'école.
- Aller faire du sport : stades, tennis.
- Aller dans les associations : maison des associations.
- Faire mes petites courses : centre village, zones commerciales.
- Mes pratiques de loisirs personnelles et familiales : voies vertes, accès garrigues, accès vignes, accès mer...

2. **Les conditions de sécurité pour un plus grand usage du vélo** :

- **Disposer d'une bicyclette en bon état** :
 - Aides à l'achat (commune, métropole, département, région)
 - Aides à l'entretien...
 - Créer des ateliers citoyens de réparation et d'entretien.

- Créer des ateliers d'initiation.
- Utiliser un réseau cyclable ou partagé signalé et sécurisé :
 - Solliciter la municipalité et la métropole pour :

3. Développer le réseau de voies cyclables et/ou partagées :

- Intra communale (compétence municipale en lien avec la métropole) :
 - Voir les zooms du groupe vélo de la commission extra-municipale DD (sur le site de St Jean Environnement)
 - Voir le projet de Vélos cités (sur le site de St Jean Environnement)
- Travailler les connexions vers les voies cyclables :
 - De la Métropole
 - De la commune de Montpellier
 - Du réseau départemental de pistes cyclables
- Vers les centres d'intérêts védasiens:
 - Arrêts de tramway :
 - St Jean de Védas centre
 - St Jean le Sec
 - Les zones commerciales :
 - De la Lauze :
 - Par la D612
 - Par la rue de Mas de Magret
 - De la Condamine :
 - Par le chemin des coteaux (voir zoom 2)
 - Par la route de Lattes.
 - Par l'avenue de la Condamine ou par voie de tramway (projet en cours)
 - De la Peyrière :
 - Aménagements protégés au rond-point de l'Europe.
- Vers la Garrigue :
 - Par la voie verte circulaire (voir ci-dessous)
 - Par une voie verte à créer le long de la Mosson (projet retenu par la Métropole)
- Vers la mer :
 - Par l'avenue du Mas de Magret, le rue du Mas de Magret, la Lauze et le bois de Maurin, la D116...
 - Par la D612 (aménagement du pont de l'autoroute), le bois de Maurin, la D116...
 - Par la Mosson en voie verte...
- Vers les vignes à l'ouest:
 - En voie verte sur l'ancienne voie de chemin de fer...
 - En voie prioritaire vélos ou partagée sur le chemin du pont de la Fust (commune Lavérune) voire nouveau parc...

4. Définition d'une piste cyclable, d'une voie verte et d'une route prioritaire aux vélos

- À la différence d'une piste cyclable qui est réservée uniquement aux cyclistes, une voie verte est un aménagement réservé aux déplacements non motorisés : vélos, piétons, rollers et parfois cavaliers.

- Une piste cyclable est une chaussée réservée aux vélos. Elle peut être à sens unique, il y en a alors de chaque côté de la route, soit à double sens.
 - Attention à privilégier la séparation avec la route par les voies de stationnement et non l'inverse où les voitures se garent traversent la piste cyclable voire se garent dessus.
- Parfois des pistes sont identifiées sur l'emprise du trottoir, attention à ne pas alterner la circulation et la sécurité des piétons !
- Les pistes cyclables sont rarement obligatoires (elles sont signalées par un panneau rond) ; elles sont le plus souvent facultatives (signalées par un panneau carré).



- La route prioritaire aux vélos est aménagée pour les vélos et les voitures obligées d'y circuler le font à petite allure (20/30 km/h) en respectant la priorité aux vélos.

5. La prise de conscience, l'éducation et la communication :

- Communiquer sur le site Internet, sur le facebook...
- Organiser des rendez-vous entre élus, fonctionnaires territoriaux et citoyens concernés de déplacements collectifs à vélo dans St Jean de Védas pour identifier concrètement les problématiques et établir les priorités en lien avec vélo cités.
- Créer un groupe (Facebook ?) : « *Je roule à vélo dans St Jean de Védas* »
- Mobiliser les écoles et le collège pour favoriser les déplacements des écoliers et collégiens à vélo...
- Créer des stationnements vélos sécurisés.
- Nommer un référent St Jean de Védas Environnement Vélo.

6. Réclamer une politique communale claire et affirmée :

- Entretenir et connecter les voies et ou pistes cyclables existantes :
 - Prévoir les bateaux pour les pistes sur trottoir...
 - Déplacer les poteaux signalétiques et d'éclairage public sur les pistes sur trottoir...
- Réfléchir à la circulation cycliste sécurisée, reliée et signalée pour tous les futurs travaux sur les voies communales et/ou les créations de ZAC.
- Relier les écoles, le collège, l'AFPA, les gymnases, les stades, le Terral et la maison de la nature, les associations, les centres d'intérêts (voir ci-dessus) ...
- Compléter l'allée cavalière du Terral pour un tour complet de la commune en voie verte circulaire agrémentée de parcours santé.
- Sécuriser les traversées de la D713 et de la D612 :
 - Aménagements visuels.
 - Feux adaptés.
- Créer des voies exclusives pour l'usage de la bicyclette ou partagées dans un premier temps avec priorité aux vélos (concept de routes prioritaires pour les vélos) :
 - Route de Lattes : réflexion sur voie verte ou route prioritaire pour les vélos...
 - Route du Mas de Magret : réflexion sur interdiction totale ou partielle aux véhicules...